



AGISSONS ENSEMBLE CONTRE L'EXPLOITATION
SEXUELLE DES ENFANTS A DES FINS COMMERCIALES



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

LE CODE DE CONDUITE POUR LA LUTTE CONTRE
L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS A DES FINS
COMMERCIALES ADOPTE PAR MADAGASCAR
ET APPLIQUE A NOSY BE

L'Établissement :

S'engage à adopter le présent code de conduite



Projet Financé par
L' UNION EUROPÉENNE



Bureau
international
du Travail

CODE DE CONDUITE

Madagascar ayant adopté le code de conduite de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) contre le Tourisme Sexuel Impliquant les Enfants (TSIE), Madagascar ayant ratifié les conventions internationales pertinentes en matière de la protection de l'enfant, notamment la convention de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants (1982) et la Convention de l'ONU sur le Droit de l'Enfant (CDE).

Madagascar ayant adopté et mis en oeuvre une législation pertinente en matière de lutte contre l'ESEC et le TSIE.

Nous, professionnels et prestataires touristiques de Nosy Be et parties prenantes au présent code de conduite nous engageons à :

1. Etablir une politique éthique concernant l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
2. Informer les partenaires dans les pays d'origine des touristes.
3. Introduire une clause dans les contrats conclus avec les fournisseurs, en prenant conjointement position contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
4. Fournir des informations aux voyageurs en distribuant des catalogues, brochures, films diffusés en cours de vols, de récépissés de billets, pages d'accueil sur des sites internet, etc.
5. Fournir des informations au personnel local «clé» dans chaque destination.
6. Rédiger et envoyer un rapport annuel par le comité de suivi.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU CODE DE CONDUITE

Pour la protection des enfants et la préservation de l'image de la destination, les professionnels et prestataires touristiques de Nosy Be s'engagent à appliquer les modalités suivantes :

- Respecter, promouvoir et appliquer les lois nationales et les conventions internationales pertinentes en matière de lutte contre l'ESEC et le TSIE ;
- Prendre des mesures pour assainir et sécuriser la destination Nosy be ;
- Sensibiliser les clients dès leur arrivée à l'aéroport sur l'existence du code de conduite contre l'ESEC et le TSIE ;
- Informer, former et sensibiliser leurs personnels respectifs sur les moyens d'observation, de prévention et de lutte contre l'ESEC et le TSIE et obtenir leur engagement formel ;
- Vulgariser et afficher les mesures de lutte contre l'ESEC et le TSIE au sein des établissements et rendre visible l'engagement de l'établissement sur tous les autres supports de communication ;
- Interdire l'entrée d'un enfant non accompagné par les parents ou tuteurs dans un établissement hôtelier ;
- Participer et contribuer aux actions de sensibilisation des parents, des enfants et de la communauté locale sur l'ESEC et le TSIE ;
- Contrôler systématiquement les pièces d'identité de chaque client et faire remplir la fiche individuelle de police ;
- Signaler le cas de l'ESEC et du TSIE à la Police des Mœurs et Protection des Mineurs en utilisant le numéro vert 147 ou en appelant les brigades de la gendarmerie au 0341400533



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



L'Etablissement :

S'engage à adopter le code de conduite promu par l'OMT contre le TSIE et l'OIT contre l'ESEC, reconnu par Madagascar et appliqué à Nosy - Be.



Projet Financé par
L' UNION EUROPÉENNE



Bureau
international
du Travail